

Conseil
V
n
t
e
des

CONSEIL DES VENTES
VOLONTAIRES DE MEUBLES
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES VENTES AUX ENCHÈRES
VOLONTAIRES

LE CONSEIL DES VENTES SOUHAITE APPELER À NOUVEAU
L'ATTENTION DES OPÉRATEURS DE VENTES VOLONTAIRES
SUR LES MESURES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT

DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID 19.

Communiqué du CVV du 13/03/2020

Le Conseil des ventes souhaite appeler à nouveau l'attention des opérateurs de ventes volontaires sur les mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre le Covid 19.

Elles comportent maintenant une interdiction de rassemblement de plus de 100 personnes, qui aura pour conséquence inévitable l'annulation ou le report des plus importantes des ventes publiques prévues par les opérateurs dans les prochaines semaines.

Le Conseil des ventes invite donc les opérateurs dès maintenant à prévoir les conséquences de ces dispositions, et en particulier, dans la mesure du possible, de tenir sans public les ventes prévues, en informant les clients et les vendeurs, après avoir recueilli l'accord des vendeurs. Il rappelle à cet égard les termes de son précédent communiqué du 4 mars.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé un ensemble de mesures de soutien aux entreprises qui rencontreraient des difficultés sérieuses. Les informations complémentaires relatives aux modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont disponibles sur le site

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou en appelant le **0 800 130 000**.

Les services du Conseil des ventes restent à votre disposition pour toute information complémentaire, pour tout soutien éventuel et pour toute difficulté.

Conseil des ventes

info@conseildesventes.fr / 01.53.45.85.45